

Bulletin municipal

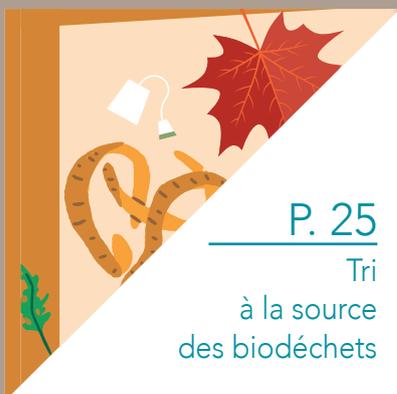
Septembre 2024



P. 13
Du changement
pour la
rentrée scolaire !



P. 24
Ô Cœur
de
Chambost



P. 25
Tri
à la source
des biodéchets



CHAMBOST-LONGESSAIGNE

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Les comptes-rendus des conseils municipaux	4 à 12
Les informations du Conseil Municipal	13 à 17
Un été mouvementé	13
Commission Bâtiment	
Du changement pour la rentrée scolaire !	13
Commission Cadre de vie	
Arbre bicentenaire de la Révolution	14
Aménagement des PAV et composteurs	14
Commission Vie culturelle	
La fête de la musique	15
Balade guidée	16
Commission Participation citoyenne	
Les travaux du Conseil Municipal des Jeunes se poursuivent...	17
Commission Vie associative	
La commune s'équipe...	18
Le Forum des associations	18
La minute verte	
Arbre remarquable	18



La vie à l'école	19
Intervention de l'infirmière scolaire pour les TPS-PS-MS-GS et CP de l'école	19
Classe découverte	19
Rencontre USEP	19
La vie associative	20 à 24
Bibliothèque	20
Le pique-nique chambostien	20
ChamboOst	21
Nouvelle saison pour le FC2M	22
Belle saison pour la Boule Fraternelle	22
Association de Gymnastique de Chambost	23
La pétanque chambostienne	23
Club Automobile de Chambost-Longessaigne	24
Ô Cœur de Chambost NOUVELLE ASSOCIATION	24
La vie économique	24
Cessations d'activités	24
Les informations de la CCMDL	25 - 26
Tri à la source des biodéchets : une nouvelle obligation, de nombreuses solutions OSER	25 26
Calendrier des manifestations octobre - décembre 2024	27
Infos pratiques	28



Conception et impression : Imprimerie EGF & CIM
69610 Ste-Foy-l'Argentière - Tél. 04 74 26 15 76
E-mail : contact@imprimerie-egf.fr - www.imprimerie-egf.fr

Directeur de la publication : Marie-Luce ARNOUX
Rédacteur en chef : Commission Communication et Veille technologique
Articles non signés rédigés par les membres du Conseil Municipal

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Septembre marque la **reprise** scolaire mais également celle **des activités associatives** et pour beaucoup d'entre vous c'est le moment de prendre ou reprendre des engagements bénévoles.

Je tiens à mettre le focus sur ce point car cet été, dans notre commune, les bénévoles n'ont pas réellement cessé leurs actions. Comme chaque année, il vous a été proposé un grand nombre d'animations au Clos des Sports.

Et, cette année, il convient de saluer plus particulièrement l'initiative de volontaires qui ont créé l'**association "Ô Cœur de Chambost" afin de gérer le dépôt de pain**. Grâce à la mobilisation quotidienne et matinale de nombreux bénévoles, nous avons la chance de bénéficier d'un service qui participe à la vie du village.

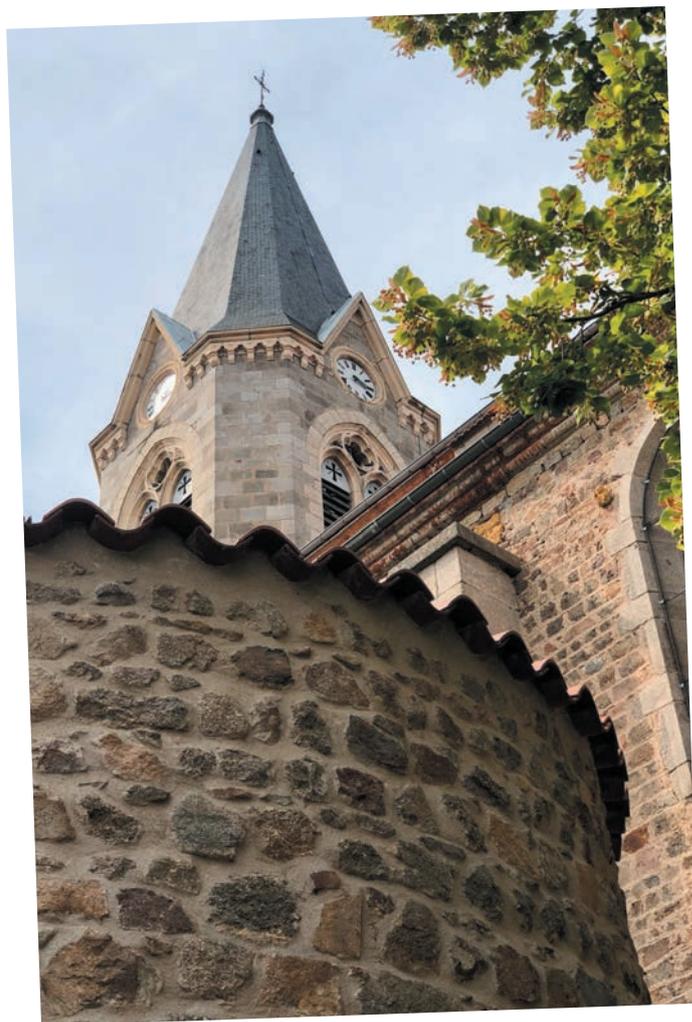
Au-delà de pouvoir acheter du pain, des viennoiseries et des pâtisseries sur la commune, nous avons le plaisir de rencontrer du monde, de papoter, de boire un café.

Cette action met en lumière la notion d'engagement et ce qu'elle permet de pertinent pour la vie d'un village.

La **vie associative** entre autres, offre la possibilité de s'engager. Le nombre d'associations est conséquent sur notre commune, n'hésitez pas à intégrer l'une d'entre elles ou à en créer une autre. Désormais, nous comptons 19 associations domiciliées sur la commune ; courant 2024, deux ont vu le jour pour nourrir le corps et l'esprit : **"Ô Cœur de Chambost" et "Arts Maniak"**. L'engagement pour l'intérêt général ou collectif peut prendre une multitude de formes, à chacun d'apprécier ce qu'il peut proposer.

Il est évident que plus nous serons à nous engager, à nous investir dans des actions collectives, plus nous gagnerons en qualité de vie car le nombre et la diversité des bénévoles concourent de fait à une multiplicité d'idées.

Je ne peux que faire le lien avec l'engagement de Monsieur **Jacques GIRAUD** décédé le 14 août dernier. La durée de son investissement est à honorer : il a accompli un mandat de maire de 1983 à 1989 et trois mandats de conseiller municipal de 1989 à 2001 et de 2014 à 2020. Et, il n'a pas hésité à prendre cet engagement très jeune puisqu'il s'est distingué à cette occasion en étant le plus jeune maire du Rhône. Il importe de ne pas oublier les engagements quasi invisibles qui méritent d'être reconnus, je



pense ainsi à celui des proches des personnes très investies pour les autres. Ceci m'amène à avoir une pensée pour Madame Jacqueline GIRAUD et ses enfants.

*« Qui a dit qu'une vie sans engagement
est une vie sans substance ?*

Un phraseur pompeux quelconque, sûrement...

*Mais ce gars a quand même touché
la vérité du doigt. »*

Douglas Kennedy !

Marie-Luce ARNOUX
Maire de Chambost-Longessaigne

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

▲ 4 AVRIL 2024 ▲

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 4 avril 2024, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- M. ASSAM donne pouvoir à Mme RABILLON

DÉSIGNE Mme RABILLON comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

ADOpte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 7 mars 2024. Madame le Maire informe l'assemblée qu'un temps sera accordé en début de séance pour la présentation des projets du CMJ.

• DÉLIBÉRATION N°01 – SUBVENTION 2024 - BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

À l'unanimité des membres présents,

- vote une subvention d'un montant de 3 050 € nécessaire pour équilibrer le budget du Centre Communal d'Action Sociale qui sera inscrite à l'article 657361 du budget primitif communal et à l'article 74741 du budget primitif du CCAS, de l'exercice 2024.

• DÉLIBÉRATION N°02 – BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGET ANNEXE

Après avoir entendu lecture des propositions de Madame le Maire relatives aux prévisions budgétaires de l'exercice 2024 et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les propositions de Madame le Maire et :

- vote le budget primitif de la commune de l'exercice 2024 pour un montant en section de fonctionnement de 1 098 805,28 euros et en section d'investissement de 796 653,87 euros.

- vote le budget primitif de l'annexe "Lotissement Zone Artisanale Le Garel" de l'exercice 2024 pour un montant en section de fonctionnement de 311 541,77 euros

et en section d'investissement 311 541,77 euros.

• DÉLIBÉRATION N°03 – ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu la concertation en date du 19 mars au 4 avril 2024 organisée avec la population de la commune ;

Madame le Maire indique au conseil municipal que la loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Son article 15 demande aux communes de définir, par délibération du conseil municipal, après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (ZAEnR). Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR).

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. A contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.

Madame le Maire précise que :

- Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas ;

- L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...);

- La commune a l'obligation de transmettre la délibération relative aux zones d'accélération au référent préfectoral aux énergies renouvelables, à l'EPCI dont il est membre afin qu'un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI sur la cohérence des zones par rapport au projet de territoire de l'EPCI soit organisé ; Madame le Maire fait le bilan de la concertation de la population.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**,

- identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes selon les éléments suivants :

- **pour l'éolien** : tout le territoire communal

- **pour le solaire thermique** : tout le territoire communal

- **pour le solaire photovoltaïque sur bâtiment** : tout le territoire communal

- **pour le solaire photovoltaïque en ombrières** : tout le territoire communal

- **pour la méthanisation** : tout le territoire communal

- **pour la géothermie** : tout le territoire communal

- **pour l'hydroélectricité** : pas de zones définies car une étude réalisée sur le territoire de la communauté de communes des Monts du Lyonnais avait conclu à une absence de potentiel.

• DÉLIBÉRATION N°04 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Suite à la reprise du service de restauration scolaire en septembre 2023, le Conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs, selon les éléments suivants :

- fusion de l'emploi d'adjoint technique de 19,08/35^e et de l'emploi d'adjoint d'animation de 6,5/35^e avec création d'un poste d'adjoint technique de 27,85/35^e annualisé.

• DÉLIBÉRATION N°05 – MOTION POUR UN Cessez-le-feu IMMÉDIAT ET PERMANENT ENTRE ISRAËL ET LA PALESTINE ET EN FAVEUR DE LA SOLUTION À DEUX ÉTATS

Madame le Maire donne lecture du courrier de proposition de création d'un collectif transpartisan d'élus du Rhône pour la paix entre Israël et la Palestine par M. Gabriel AMARD et M. Idir MOUMERTIT, députés

du Rhône. À la majorité, le Conseil Municipal, décide d'approuver la motion pour un cessez-le-feu immédiat et permanent entre Israël et la Palestine et en faveur de la solution à deux États conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

• DÉLIBÉRATION N°06 – DÉTERMINATION DU MODE DE RECOUVREMENT DE LA CONTRIBUTION COMMUNALE AUX CHARGES SYNDICALES DU SIEMLY 2024

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY) a fixé par délibération du Bureau Syndical du 20 octobre 2023 à 3,13 € par habitant le montant de la contribution provisoire 2024 des communes adhérentes, représentant pour la commune de Chambost-Longessaigne un montant de 2 948,46 €. Le Conseil Municipal, décide de maintenir la fiscalisation de la contribution communale aux charges syndicales du SIEMLY, au titre de l'année 2024.

• DÉLIBÉRATION N°07 – RAPPORTS ANNUELS 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par le Syndicat des Eaux ; ce rapport étant destiné notamment à l'information des usagers. À l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve ce rapport.

DÉLIBÉRATION N°08 – REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DE DEUX CLASSES DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'ÉCOLE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS LOCAUX

L'Etat a créé un dispositif « fonds vert » d'accompagnement des collectivités pour accélérer et intensifier la transition écologique.

Ce dispositif finance trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale des territoires,
- Leur adaptation au changement climatique,
- L'amélioration du cadre de vie.

Vu le projet de rénovation des

menuiseries de deux classes du rez-de-chaussée de l'école, éligible au fonds vert, le Conseil Municipal, décide :

- d'adopter le projet de remplacement des fenêtres avec brises soleil orientables de 2 classes du rez-de-chaussée de l'école pour un montant de 47 337,16 € HT,

- de solliciter l'aide de l'Etat au titre du fonds vert pour 37 869,72 € soit 80 % du montant du projet.

Nombre de votants : 12

Nombres d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 12

• INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dépôts de déclaration d'intention d'aliéner pour lesquels il n'a pas été, à ce jour, usé du droit de préemption :

Date de réception : 04/04/2024

Notaire : Maître Muriel ROATTINO-LECOGNE à Feurs

Vendeur / Acquéreur : Consorts NOAILLY/SUEL Quentin - THOUVENIN Camille

Adresse : 37 Grande Rue

Type de bien : Usage habitation

• COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

• Commission Bâtiment :

Les travaux d'électrification de la chapelle du Mortier sont en cours. L'assurance Groupama a refusé de prendre en charge les dégâts provoqués par les infiltrations de la terrasse de la mairie.

• Commission Vie économique :

Un rendez-vous a été donné à M. BASSO pour faire le point sur le contrat de location-gérance le mardi 16 avril.

La SAS Comptoir de campagne a présenté l'étude de faisabilité économique relative au commerce de la Place de la Bascule. Elle fait apparaître la nécessité de diversifier les services. Elle devrait être rendue officiellement dans les prochains jours. Ainsi, la demande de subvention auprès de La Région pour les travaux de réhabilitation du bâtiment pourra être complétée. L'analyse financière de Monsieur BITONTI du SGC de Givors est toujours à recevoir.

• Commission Urbanisme :

M. MASSACRIER a fait savoir qu'Action Logement, ne pourra pas soutenir financièrement Bâtir et Loger dans un investissement au lotissement du Garel. Le projet d'aménagement de la 2^e tranche va devoir être retravaillé au cours de la réunion du 9 avril avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

• Commission Vie culturelle :

Exposition à la Demeure du Prieuré : Mme Laura THIELY, photographe, distinguée portraitiste de France exposera ses photos du 13 au 28 avril 2024.

Bibliothèque : Madame Pauline LABOURÉE a été recrutée pour l'emploi mutualisé d'adjoint du patrimoine pour les bibliothèques de Montrottier, Longessaigne et Chambost-Longessaigne. Elle prendra ses fonctions début mai.

Fête de la musique : Une réunion de la commission est programmée pour la préparation avec le Comité des fêtes le 5 avril à 19h.

• Commission Cadre de vie :

Une réunion de la commission est programmée le 9 avril à 17h30.

• Commission Vie associative :

Le club automobile se mobilise pour le 19 avril pour le passage du Rallye Charbonnières.

La pétanque a tenu son assemblée générale.

Une nouvelle association Arts Maniak a signalé son existence en mairie. Cette association a pour objet l'organisation d'événements culturels et familiaux.

• Commission Communication : Mme BOURBON-CHAPUIS donne l'échéancier pour la réalisation du prochain bulletin. La date limite de transmission des informations est le 30 avril.

• Commission Participation citoyenne :

Les prochaines réunions du Conseil Municipal des Jeunes se tiendront le 6 avril à 10h et le 3 mai à 18h. Deux visites supplémentaires des équipements de type City Stade sont programmées les 13 et 20 avril prochains.

• QUESTIONS DIVERSES

- Pour la commémoration du 8 mai : Le rendez-vous est fixé à 10h pour la population.

- Organisation des permanences du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

- Information de l'ADAPEI69 relative aux élections européennes et la sensibilisation à l'accès au vote des personnes avec un handicap mental.
- Madame Béatrice CHAMBOST était présente à l'assemblée générale du Relais Petite enfance Le gamin/La gamine qui regroupe les familles et les assistantes et assistants maternels du territoire.
- La Paroisse a invité les élus à une rencontre-débat-conférence sur le monde rural à Feurs le 11 avril à 20h à Feurs.
- Monsieur Paul PENIN a assisté à une réunion sur le label APICITE. Le problème du frelon asiatique est très important. Il est conseillé de mettre des pièges au niveau municipal mais tous les particuliers sont invités à le faire également.
- Prochaines dates de conseil municipal 2024 : jeudi 2 mai, jeudi 6 juin et jeudi 4 juillet à 20h30
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

▲ 2 MAI 2024 ▲

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 2 mai 2024, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- Mme BOURBON-CHAPUIS donne pouvoir à Mme JOUBERT.

- M. CHEVALIER donne pouvoir à Mme ARNOUX.

DÉSIGNE Mme CHAMBOST comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

ADOpte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 4 avril 2024.

• **DÉLIBÉRATION N°01 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME ALVÉOLE PLUS - INSTALLATION D'UN ABRI À VÉLOS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en concertation avec le Conseil Municipal des Jeunes, il est prévu l'acquisition et l'installation d'un abri à vélos au rond-point du Genevet.

Elle propose à l'Assemblée de solliciter une subvention au titre du programme ALVEOLE PLUS pour le financement de cette opération, dont le coût total estimatif est de 7 442,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le principe de déposer un dossier de candidature dans le cadre du programme ALVEOLE PLUS.

• **DÉLIBÉRATION N°02 – REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DE DEUX CLASSES DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'ÉCOLE - DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de remplacement des fenêtres de 2 classes du rez-de-chaussée de l'école par des menuiseries à haute performance thermique et équipées de brises soleil orientables, prévu au budget primitif 2024.

L'objectif de ces travaux est d'assurer une meilleure isolation thermique été et hiver et une protection contre les rayonnements solaires afin d'abaisser le niveau de la température d'ambiance en été.

Elle rappelle qu'un dossier de demande de subvention a été déposé dans le cadre du Fond Vert - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux. Dans l'éventualité d'une suite défavorable à cette demande, et comme ces travaux relèvent des domaines d'intervention de l'aménagement du territoire de la Région, elle propose de déposer également une demande de subvention dans le cadre du Bonus Ruralité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement proposé par Madame le Maire pour le projet de remplacement des fenêtres de 2 classes du rez-de-chaussée de l'école par des menuiseries à haute performance thermique et équipées de brises soleil orientables, pour un montant total de 47 337,16 HT soit 56 804,60 € TTC ;

- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention de la Région

dans le cadre du Bonus Ruralité.

• **DÉLIBÉRATION N°03 - RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT À USAGE COMMERCIAL 1RE TRANCHE DE TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PARTENARIAT TERRITORIAL DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE (APPELS À PROJETS 2024)**

La commune de Chambost-Longessaigne est propriétaire de l'immeuble situé au 79 place de la Bascule dont le fonds de commerce est exploité en location-gérance pour une activité d'épicerie-multi-services, bar-restaurant. Ce bâtiment nécessite des travaux de rénovation et de mise en conformité de l'accessibilité.

Madame le Maire rappelle que la Commune a lancé une étude de faisabilité confiée à l'EURL d'Architecture Sébastien CHOLET de Longessaigne.

Afin d'envisager la première tranche de travaux sur la base du programme et estimatif de l'étude de faisabilité, Madame le Maire précise qu'il est possible de prétendre à une subvention dans le cadre du partenariat territorial du Département du Rhône. Une première demande a été déposée lors de l'appel à projets 2023 et n'a pas été retenue ; elle propose de déposer une nouvelle demande dans le cadre de l'appel à projets 2024.

Sur proposition de Madame le Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'autoriser le maire à solliciter le Département au titre du Partenariat Territorial, à hauteur de 300 000,00 €.

• **DÉLIBÉRATION N°04 – RÉPARTITION 2023 DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 4 mai 2023 décidant les travaux suivants :

- Création de marquage au sol d'une piste cyclable depuis le rond-point du Genevet jusqu'au centre-bourg par la Rue des Gavots ;

- Création d'une place PMR et bande de guidage pour l'accès aux salles de la Demeure du Prieuré, le marquage des places de stationnement et place PMR à l'espace

culturel, divers marquages et signalétique verticale dans le bourg et enfin le marquage vélo et piéton en zone mobilité douce ;

- Aménagement complémentaire de la rue de l'Égalité, avec création d'un dos d'âne afin de sécuriser les piétons et réduire la vitesse de circulation.

Elle expose à l'Assemblée que pour le financement de ces opérations, le Conseil Départemental lors de sa séance du 13 octobre 2023 a alloué à la commune une subvention de 5 000 euros au titre de la dotation relative au produit des amendes de police.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la subvention du Conseil Départemental allouée à la commune.

• DÉLIBÉRATION N°05 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024 – ASSOCIATION ARTS MANIAK

Sur proposition de Madame le Maire et après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'allouer à l'association ARTS MANIAK dont le siège est situé au 66 route de Villechenève à Chambost-Longessaigne une subvention exceptionnelle de 200,00 € en fond de soutien pour le lancement de son activité autour de la promotion de la culture sur le territoire communal.

• DÉLIBÉRATION N°06 – DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER – TRANCHE 2 DE L'ÉCO LOTISSEMENT LE GAREL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la 2^e tranche de l'éco lotissement "Le Garel". Elle présente les plans relatifs à cette opération. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer une demande de permis d'aménager pour la 2^e tranche de l'éco lotissement "Le Garel".

• DÉLIBÉRATION N°07 – COMMODAT SUR TERRAINS COMMUNAUX LIEU DIT LE GAREL

Considérant que la commune possède des terrains libres d'occupation au lotissement "Le Garel" situés en zone non constructible sur le zonage du Plan Local d'Urbanisme, et afin de permettre un entretien de ces parcelles, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler à titre de prêt et à usage purement gracieux et en conformité des articles 1875 et suivants du code civil, à M. et Mme VERNAY

domiciliés "64 Montée Verte" à Chambost-Longessaigne, une partie de la parcelle appartenant à la commune cadastrée section AD n° 344 pour une durée de trois ans maximum à compter du 1^{er} septembre 2024, en vue du pâturage de leurs chevaux.

• DÉLIBÉRATION N°08 - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION 04/04/24-03 CONCERNANT LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de retirer la délibération 04/04/24-03 du 4 avril 2024 relative aux zones d'accélération des énergies renouvelables. En effet, cette délibération ne mentionne pas la filière "bois énergie-biomasse".

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retirer la délibération 04/04/24-03 du 4 avril 2024.

• DÉLIBÉRATION N°09 - ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ; Vu la concertation en date du 19 mars au 4 avril 2024 organisée avec la population de la commune ;

Madame le Maire indique au conseil municipal que la loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Son article 15 demande aux communes de définir, par délibération du conseil municipal, après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (ZAEnR). Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR).

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. A contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.

Madame le Maire précise que :

- Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires appli-

cables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas ;

- L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...);

- La commune a l'obligation de transmettre la délibération relative aux zones d'accélération au référent préfectoral aux énergies renouvelables, à l'EPCI dont il est membre afin qu'un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI sur la cohérence des zones par rapport au projet de territoire de l'EPCI soit organisé ; Madame le Maire fait le bilan de la concertation de la population.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal,**

- identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes selon les éléments suivants :

-> **pour l'éolien** : tout le territoire communal

-> **pour le solaire thermique** : tout le territoire communal

-> **pour le solaire photovoltaïque sur bâtiment** : tout le territoire communal

-> **pour le solaire photovoltaïque en ombrières** : tout le territoire communal

-> **pour la méthanisation** : tout le territoire communal

-> **pour les réseaux de chaleur bois** : tout le territoire communal

-> **pour la géothermie** : tout le territoire communal

-> **pour l'hydroélectricité** : pas de zones définies car une étude réalisée sur le territoire de la communauté de communes des Monts du Lyonnais avait conclu à une absence de potentiel.

• DÉLIBÉRATION N°10 - ADHÉSION DE LA COMMUNE D'ÉPERCIEUX-SAINT-PAUL - APPROBATION DE LA MODIFICATION À APPORTER AUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLÉE DU GIER

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 22 mars 2024 prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant l'adhésion, à

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

compter du 1^{er} janvier 2025 de la commune d'Épercieux-Saint-Paul, et demandant la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical. Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SIEMLY.

• DÉLIBÉRATION N°11- DÉTERMINATION DU MODE DE RECOUVREMENT DE LA CHARGE COMMUNALE DUE AU SYDER 2024

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le SYDER a fixé par délibération du Comité Syndical du 2 avril 2024 le montant de la charge communale 2024 à 47 859,16 € composée de la contribution annuelle de 1 964,52€, de la part travaux pour 29 718,19 € et de la part maintenance de l'éclairage public à 16 176,45 €. À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir la fiscalisation de la charge communale due au SYDER, au titre de l'année 2024.

• INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT

Sans objet

• INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

• COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- Commission Bâtiment :

Mme JOUBERT et Mme RABILLON font un compte rendu de la réunion avec des spécialistes de la conservation du patrimoine au sujet de l'état des peintures du chœur de la chapelle et des piliers de l'église. Ils vont établir un devis pour une intervention de conseil.

- Commission Vie économique :

Les élus s'interrogent sur la situation et l'avenir de la vie commerciale sur la commune. Mme le Maire et les élus restent ouverts à toutes discussions avec les commerçants.

- Commission Urbanisme :

Mme le Maire et M. SOULARD représenteront la commune dans le cadre de la conférence du SCOT.

Les élus se sont déplacés sur un site en zone agricole aménagé en bâtiment artisanal sans autorisation afin de mesurer les préjudices pour les voisins et exiger des adaptations par le propriétaire.

- Commission Vie scolaire :

Mme CHAMBOST précise que le Cyclo des Monts aura lieu le samedi 15 juin. Tous les enfants de 9 à 11 ans peuvent participer à cette journée. Mme BOURBON-CHAPUIS se rendra à l'école en semaine 20 afin de le présenter aux élèves.

Mme BOURBON-CHAPUIS présentera aussi le CMJ aux futurs élèves qui peuvent être candidats à l'élection en octobre 2024.

- Commission Vie culturelle :

Mme RABILLON, M. ASSAM font part de l'avancement de la fête de la musique.

Le spectacle proposé par la Fabrik le 18 avril a été une fois de plus un succès avec plus de participants que les années précédentes. La Fabrik remercie les habitants pour la restauration ou l'hébergement de certains artistes, ainsi que la municipalité pour la mise à disposition de salle polyvalente et l'accueil qui leur a été réservé.

Mme JOUBERT annonce que la commune a été retenue par la société formalisant les parcours de géocaching Gnolus.

- Commission Cadre de vie :

M. SOULARD, Mme RABILLON précisent qu'il a été envisagé de revoir l'aménagement du Passage Dieu afin de le sécuriser suite au soulèvement des pavés provoqué par les racines de l'arbre du bicentenaire. La commission a également commencé à travailler sur un projet de plantation d'arbres sur la place de l'église afin d'apporter ombre, fraîcheur tout en respectant des places de parking. Il est convenu que cette démarche devra se finaliser en concertation avec les habitants.

- Commission Vie associative :

Des associations demandent à bénéficier de la salle polyvalente en cas de repli à l'intérieur de manifestations en raison d'intempéries. Il convient de réfléchir aux conditions de réservation. Ce point sera à nouveau débattu lors de la fixation des tarifs.

- Commission Voirie :

Mme le maire informe l'assemblée qu'un diagnostic sur l'état des ponts de la commune commandité par l'État au CEREMA a permis de mettre en évidence que le pont des Granges présente de grandes fragilités. Des travaux s'imposent qu'il convient d'envisager avec la Communauté de Communes compétente pour cette voirie. Dès à présent, une déviation des véhicules et engins de plus de 3,5T va devoir être mise en place. Une réunion d'information est prévue le 11 juin avec les riverains.

• QUESTIONS DIVERSES

- Dispositif PENAP/PAEN (Protection des espaces naturels et agricoles périurbains) : Lors de la conférence des maires de la CCMDL, il a été évoqué de nouveau le dispositif PENAP/PAEN. Un accord s'est dégagé au sein de l'assemblée pour lancer la démarche et la première étape de celle-ci consiste à consulter les communes. Il est donc demandé aux communes de faire part de leur position sur le principe de s'inscrire ou non dans la démarche avant le 30 juin 2024. En raison de la configuration de la commune ne subissant aucune pression foncière en limite communale, il n'est pas jugé utile de définir un périmètre PENAP.

- Prochaine date de conseil municipal 2024 : jeudi 6 juin et jeudi 4 juillet à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24h.

▲ 6 JUIN 2024 ▲

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 6 juin 2024, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- M. ASSAM donne pouvoir à Mme ARNOUX

DÉSIGNE M. SOULARD comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

ADOpte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 2 mai 2024.

M. VINCENT est arrivé à 21h en cours de séance et prend part aux délibérations n°04 à n°07.

• **DÉLIBÉRATION N°01 – APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCMDL – RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES, LOGICIEL COMMUN ET MUTUALISATION D'UN COORDINATEUR**

Madame le Maire rappelle que la compétence "Lecture publique" relève des communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens. En effet, la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur. Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs du territoire et aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques.

Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour la période du 12 juin 2021 au 30 juin 2024.

Dans le cadre du contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), des financements ont été accordés pour permettre la rémunération du poste de coordination du réseau. Ce financement CTL se termine en juin 2024, sans possibilité de renouvellement. Il est néanmoins proposé de signer une nouvelle convention de partenariat avec la CCMDL du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2026.

Cette décision est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

• **DÉLIBÉRATION N°02 – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS POUR LA COMMUNE**

Mme le Maire informe le conseil, qu'il y a nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la désignation de M. Richard SOULARD, 1^{er} adjoint comme correspondant incendie et secours.

Le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de

la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;

- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;

- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

• **DÉLIBÉRATION N°03 – CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER**
CONSIDÉRANT qu'en raison du surcroît de travail saisonnier et qu'au regard des périodes de congés des agents techniques de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux, à temps incomplet à raison de 20 heures de travail par semaine, du 22 juillet au 30 août 2024.

• **DÉLIBÉRATION N°04 - TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES 2025**

À la majorité (11 voix pour, 1 voix contre), **le Conseil Municipal** :

Fixe les tarifs et conditions de location à compter du 1^{er} janvier 2025 :

SALLE POLYVALENTE

1. Location aux associations chambostiennes

Il est décidé que :

- chaque association à but non lucratif dont le siège est à Chambost-Longessaigne, et dont l'objet présente un intérêt pour la commune (culturel, sportif ...) bénéficiera de la gratuité de la salle polyvalente pour une manifestation organisée à son profit en 2025,

- toute association ayant un intérêt d'ordre privé ne bénéficiera pas de cette gratuité,

- la salle polyvalente sera gratuite le jour de la fête des classes mais que l'association organisatrice paiera une location si elle organise une autre manifestation.

Tarifs :

1 utilisation gratuite par an - forfait ménage : 140 euros

Autre utilisation (ménage compris) : 340 euros

Ces tarifs sont fixés pour une journée (le week-end, la salle pourra être conservée les 2 jours, sauf nécessité communale).

2. Location aux personnes privées et autres associations

Tarif :

Forfait (ménage compris) : 510 euros
Ce tarif est fixé pour une journée (le week-end, la salle pourra être conservée les 2 jours, sauf nécessité communale).

3. Location à but commercial

Tarif :

Forfait (ménage compris) : 620 euros
Ce tarif est fixé pour une journée (le week-end, la salle pourra être conservée les 2 jours, sauf nécessité communale).

Il est fixé les règles suivantes pour tout type de location :

caution : 500 €

acompte sur location : 75 €

SALLE DES ASSOCIATIONS/
SALLES DEMEURE DU PRIEURÉ

Il est décidé :

- de fixer les tarifs de location de la salle des associations ou des salles "côté cour" et "côté jardin" de la Demeure du Prieuré à appliquer dans le cadre de formations payantes à compter du 1^{er} janvier 2025 :

50 € à la journée

25 € à la demi-journée

- que les tarifs fixés sont réservés aux entreprises et associations réalisant des séminaires ou formations dans la mesure où la location intervient entre 8h du matin et sera clôturée à 19h.

CLOS DES SPORTS

Il est décidé :

- de fixer le tarif de location du clos des sports à compter du 1^{er} janvier 2025 à 60 € pour les particuliers, gratuit pour les associations et la caution à 500 €

- que la location du clos des sports est réservée :

aux habitants de la commune, aux associations chambostiennes et également aux associations des Monts du Lyonnais dont le rayonnement est intercommunal pour l'organisation de temps conviviaux internes (toute manifestation à but lucratif sera interdite pour les associations dont le siège n'est pas sur la commune), ainsi qu'à titre exceptionnel pour les personnes extérieures à la commune louant la salle polyvalente dans le cadre d'un mariage uniquement.

• **DÉLIBÉRATION N°05 – GARDERIE PÉRISCOLAIRE 2024/2025 - TARIFS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Fixe pour l'année scolaire

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

2024/2025 les tarifs de la garderie périscolaire assurée par le personnel communal :

Inscription à l'année :

1^{er} enfant : 150 €

2^e enfant : 120 €

À partir du 3^e enfant : 80 €

Inscription au trimestre :

1^{er} enfant : 60 €

2^e enfant : 40 €

À partir du 3^e enfant : 30 €

Forfait de 15 euros par famille pour une inscription exceptionnelle à la garderie par année scolaire.

- Approuve le règlement intérieur de la garderie périscolaire annexé à la présente délibération.

• DÉLIBÉRATION N°06 – CANTINE MUNICIPALE 2024/2025 - TARIFS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Fixe pour l'année scolaire 2024/2025 les tarifs de la cantine municipale assurée par le personnel communal :

Prix du repas : 4,50 €

Après deux avertissements au cours de l'année scolaire, tout repas servi à un enfant non inscrit dans les délais mentionnés sera facturé 7 € sauf sur présentation d'un justificatif en cas d'impératif pour le travail.

- Approuve le règlement intérieur de la cantine scolaire annexé à la présente délibération.

• DÉLIBÉRATION N°07 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Madame BOURBON-CHAPUIS, adjointe déléguée à la participation citoyenne, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a souhaité prendre en compte les attentes des jeunes en créant un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) par délibération n°02/06/22-06 en date du 2 juin 2022.

L'ambition est de rapprocher les jeunes des décideurs locaux afin de définir une politique en meilleure adéquation avec leurs attentes. Par ailleurs, ce mode de participation à la démocratie locale contribue à la formation de citoyens actifs, qui auront vocation à prendre part pleinement à la vie politique future.

Les membres sont élus pour une durée de 2 ans. À l'occasion du

renouvellement de l'assemblée, il est proposé d'adapter le règlement du CMJ en intégrant notamment les modifications suivantes :

- Âge limite fixé de 9 à 13 ans,

- Possibilité de démission en cours de mandat,

- Précisions sur la fréquence des réunions.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications apportées au règlement du Conseil Municipal des Jeunes.

• COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- Commission Bâtiment :

La société NOÉMI POLYCHROME a établi un devis de diagnostic des décors peints à la chapelle pour 6252 €.

Un groupe de travail composé de Mme le maire, de Mme RABILLON, Mme JOUBERT et M. VINCENT, va approfondir la réflexion afin d'obtenir des préconisations de la fondation du patrimoine.

Les travaux du dégât des eaux mairie sont terminés, le chantier d'éclairage de la chapelle est en cours de finition.

- Commission Voirie :

L'année dernière, la commune de Chambost a bénéficié du diagnostic commandité par l'État et réalisé par le CEREMA sur l'état des ouvrages tels que les ponts et les murs de soutènement. Cette évaluation a permis de constater que le pont des Granges, situé sur chemin des Granges, donc sur une voie communautaire présentait d'énormes fragilités. Le bureau Apave a donc été missionné pour réaliser un rapport précis de l'état de conservation de l'ouvrage. L'analyse met en évidence qu'il est très défectueux. La préconisation immédiate est de limiter l'accès aux véhicules de moins de 3T5, or, il y a trois GAEC qui exploitent des parcelles de part et d'autre du pont et qui sont amenés à le franchir tous les jours, voire plusieurs fois par jour.

En concertation avec la technicienne d'Apave, il a été convenu de prévenir les habitants et exploitants agricoles du quartier de la nécessité de respecter cette limite de charge.

Cette voirie relevant de la compé-

tence de la Communauté de communes, l'engagement des travaux devra s'envisager en concertation avec le service voirie communautaire et le SMAELT, le syndicat de rivière. Les riverains sont invités à une réunion de présentation de la situation le mardi 11 juin à 16h30.

Les travaux de voirie communautaire "allée du Grand Champ" sont mis en suspend dans l'attente du diagnostic final du pont des Granges, cette enveloppe pourra servir pour les éventuels travaux urgents de cet ouvrage.

- Commission Vie économique :

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a rencontré M. FAURIEL en présence de M. SOULARD et Mme BOURBON-CHAPUIS. M. FAURIEL nous a confirmé qu'il souhaitait poursuivre la production du pain.

Il convient donc de trouver un moyen de le commercialiser. Il est prévu une réunion publique le lundi 10 juin à 20h afin de mobiliser des bénévoles susceptibles d'accepter de vendre le pain pour envisager une organisation.

Le rachat de la licence IV du Bistrot d'Elo a été proposé, la commune en possède déjà une, cette option n'est donc pas retenue.

- Commission Urbanisme :

Il est décidé d'adresser un courrier avec des prescriptions au propriétaire du bâtiment artisanal situé en zone agricole et réhabilité sans autorisation, concernant la plantation d'arbres hautes tiges (1,5 m) et de différentes essences sur toute la longueur du talus créé. Cette plantation devra être finalisée avant le 30/11/2024. Si ces prescriptions ne sont pas respectées dans le délai imparti, la commune saisira le tribunal.

L'agent immobilier en charge de la vente du bâtiment artisanal du Thivollet a fait part de l'abandon du projet d'acquisition présenté aux élus.

- Commission Vie scolaire :

Le prochain conseil d'école aura lieu le 11/06, Mme BOURBON-CHAPUIS et Mme BLEIN Séverine représenteront la municipalité.

- Commission Vie culturelle :

Les élus disponibles conviennent de

se retrouver le samedi 22 juin, à 9h avec le comité des fêtes pour tout installer.

- Commission Cadre de vie :

Un devis va être demandé à la fourrière de St Etienne le Mollard concernant la capture des chats errants.

- Commission Vie associative :

Mme BOURBON-CHAPUIS se rendra à l'assemblée générale du FC2M le 5 juillet à 19 h à Panissières.

Une réunion est prévue le 13 juin à 20h30 en salle de conseil afin d'établir une convention entre le club de foot et la mairie concernant l'achat du micro tracteur pour l'entretien du terrain synthétique. La brosse d'entretien sera livrée le 10/06.

Le forum des associations se déroulera le 7 septembre, un mail sera envoyé aux associations.

- Commission Communication :

Mme JOUBERT fait part des modifications intervenues sur la page d'accueil du site internet.

- Prochaine date de conseil municipal 2024 : jeudi 4 juillet à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h40.

▲ 4 JUILLET 2024 ▲

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 4 juillet 2024, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- M. SOULARD donne pouvoir à Mme ARNOUX

- M. CHARBONNIER donne pouvoir à M. VINCENT

- Mme JOUBERT donne pouvoir à Mme BOURBON-CHAPUIS

- M. ASSAM donne pouvoir à Mme RABILLON

DÉSIGNE Mme RABILLON comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

ADOpte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 6 juin 2024.

• DÉLIBÉRATION N°01 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024 – ASSOCIATION Ô CŒUR DE CHAMBOST

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer à l'association Ô Cœur de Chambost une subvention exceptionnelle de 300,00 € en

fond de soutien pour le lancement de son activité d'épicerie associative.

• DÉLIBÉRATION N°02 – CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LE CLUB DE FOOTBALL FC2M – ACQUISITION MICROTRACTEUR

Madame le Maire rappelle qu'afin de répondre notamment aux besoins d'infrastructures du club de football FC2M, la commune de Chambost-Longessaigne a procédé à la transformation du terrain de football stabilisé en synthétique avec également des travaux portant sur l'éclairage.

Lors de la conception du projet et au regard des frais d'entretien nécessaires au maintien de ce nouvel équipement principalement utilisé pour les entraînements et compétitions de football, il a été convenu entre l'association FC2M et la commune d'une participation financière de l'association pour l'acquisition par la commune d'un microtracteur. Madame le Maire donne lecture d'une convention prévoyant les modalités relatives au versement d'un montant de 10 000 € par l'association FC2M au bénéfice de la commune pour l'achat de ce microtracteur.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention, précisant que celle-ci ne confère aucun droit particulier au club de football sur l'usage du terrain synthétique.

• DÉLIBÉRATION N°03 – FINANCEMENT DU DISPOSITIF PARAGRÊLE SUR LE TERRITOIRE DES MONTS DU LYONNAIS – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCMDL

Madame le Maire rappelle qu'un dispositif de lutte contre la grêle est en place depuis le 1^{er} mai 2019. Une association "paragrêle 69" a été créée pour en assurer le fonctionnement.

En 2019, une convention constitutive de groupement de commande relative à la mise en place de ce système, a été établie entre la CCVG, CCPA, CCVL, COPAMO, CCMDL, CCPO et COR. Cette convention constitutive prévoyait la répartition des coûts d'investissement entre chaque communauté de communes adhérente au dispositif.

Ce dispositif même s'il est trop tôt pour en affirmer l'efficacité, a

démonstré depuis 2019 la qualité de son organisation qui repose sur un réseau de bénévoles.

Considérant que ce dispositif, à l'origine mis en place pour protéger les cultures agricoles, permet aussi de protéger les biens des communes, des entreprises et des particuliers lors d'épisodes de grêle, le Conseil communautaire de la CCMDL du 28 mai 2024 a délibéré pour un maintien de sa participation financière à hauteur de 13 529,95 € net de taxe et a décidé de solliciter la participation des communes du Rhône à hauteur de 0,37€ par habitant et par an, soit un montant maximum de 11 642,05 € net de taxe.

Le montant à la charge de la commune s'élève à 352,61 €.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention et le financement à hauteur de 0,37 € par habitant, soit 352,61 €.

• PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES RELATIF À LA CCMDL

Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais pour les exercices 2019 et suivants.

La CRC a adressé à la CCMDL sept recommandations de performance et de régularité et un certain nombre "d'invitations".

Celui-ci a donné lieu à débat en conseil communautaire. Il est également prévu que ce rapport soit présenté aux conseils municipaux des communes de la CCMDL.

• COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- Commission Bâtiment :

Les travaux d'électrification de la chapelle sont terminés. La mise en route sera réalisée après la validation du Consuel pour l'activation du point de livraison électrique.

Audit énergétique : Yves BESNARD, conseiller énergie à la CCMDL, économiste de flux a proposé un diagnostic énergie pour l'école communale. Le coût prévisionnel serait de 3 500 € avec l'option Confort d'été.

- Commission Voirie :

Plan rénovation des ponts : La CCMDL a décidé de mandater le service d'Aide Technique

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

Départemental pour le chantier de restauration des ponts présentant un danger de sécurité pour l'ensemble des communes du territoire concernées.

Une enveloppe financière d'État est disponible pour ces travaux.

Le SMAELT se tient à disposition en appui technique notamment pour les données cours d'eau. À noter que sur la commune, le Pont de la Loire présente une urgence équivalente à celui des Granges.

- Commission Vie économique :

Vente du pain par l'association Ô Cœur de Chambost : le dépôt de pain a ouvert le lundi 1^{er} juillet.

Vente hebdomadaire "Petite restauration" : installation d'un foodtruck tous les dimanches soir de 17h30 à 20h.

Le bar-épicerie Chez Fabien a arrêté son activité dimanche 30 juin 2024.

- Commission Vie scolaire :

L'effectif scolaire est fragile pour le maintien de l'ouverture des 4 classes à la rentrée de septembre 2024. Il y a une véritable baisse démographique générale.

- Commission Vie culturelle :

Fête de la musique et Pique-nique Chambostien du 22 juin 2024 : Retours très positifs lors de l'évènement malgré le déroulement en intérieur (à cause de la météo), très bonne programmation et prestations de qualité, belle participation du public. Le conseil et la commission Culture remercient particulièrement le Comité des Fêtes pour la logistique apportée sur cet événement.

Préparation de la Balade guidée du 14/09 : préparation en cours sur le même modèle que les années précédentes.

Projet de réutilisation des deux anciens panneaux de l'office du Tourisme de Chamousset en Lyonnais afin de mettre en valeur les visuels des balades guidées.

Restauration du cadastre napoléonien programmée début septembre suite à l'octroi de la subvention de la DRAC de 495 €.

- Commission Cadre de vie :

Un contact a été établi avec Monsieur LAURENT, apiculteur amateur passionné qui propose d'installer ses ruches sur une parcelle communale. L'objectif recherché est de poursuivre la sensibilisation au respect du vivant et à la protection de la biodiversité en valorisant le rôle de l'abeille notamment auprès des enfants de l'école et des habitants. Si le projet est retenu par le conseil, il faudrait prévoir de clôturer le terrain ainsi que la formalisation d'une convention de mise à disposition.

Il est fait part du souhait du groupe de bénévoles du potager Rampotager de partager des temps de transmission autour du verger et du compostage.

- Commission Vie associative :

Alain VINCENT représentera la municipalité lors de l'assemblée générale du Ping-pong et Françoise BOURBON-CHAPUIS à celle du FC2M.

- Commission Participation citoyenne :

Mme BOURBON-CHAPUIS fait un compte rendu de la réunion publique du 26 juin 2024 relative au renouvellement du CMJ à l'automne prochain. 9 jeunes dont 4 élus en place ont participé.

Réunion du CMJ du 3 juillet : la réflexion concernant le city stade se poursuit. Il a été décidé de solliciter une entreprise pour établir une évaluation approximative de la faisabilité et du coût du projet. L'abri à vélos couvert sera installé fin septembre-début août.

Concernant l'animation du village, l'idée de constituer une équipe pour représenter le CMJ lors des olympiades dans le cadre de la vogue dimanche 15 septembre 2024 est à l'étude.

• QUESTIONS DIVERSES

- Violence verbale à l'encontre des élus : Mme le Maire informe l'assemblée d'une agression verbale à l'encontre d'un élu communal suite à des détériorations en zone agricole et sur des parcelles communales. Elle fait référence à la loi du 21 mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux et n'exclut pas l'idée d'activer le dispositif. Cette position est partagée par l'assemblée.

- Prochaines dates de conseil municipal 2024 : Jeudi 5 septembre 2024, jeudi 3 octobre 2024, jeudi 7 novembre 2024 et 5 décembre 2024 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.



LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Un été mouvementé

Au terme de l'été, force est de constater que certains habitants ont cherché à attirer l'attention...

Mais de qui ? Et, pourquoi ? Nous l'ignorons. Peut-être n'avaient-ils pas tous les mêmes motivations. Mais ce qui est sûr, c'est que leurs exploits ne sont pas honorables !

Les **rodéos en voiture, en moto et en quad** au cœur du village à toutes heures du jour et de la nuit, la **divagation de chiens** et **l'utilisation d'une moto d'enfant sur le stade synthétique**, la **détérioration des réverbères du Clos des Sports**, le **déplacement de la table de pique-nique du verger collectif...**, n'ont rien de plaisants pour ceux qui ont envie de calme, pour ceux qui ont besoin de sommeil, pour ceux qui se sont investis dans l'aménagement d'espaces destinés à TOUS les habitants... Pour ceux qui ont compris que **vivre en société, c'est respecter autrui** et pour ceux qui ont saisi que le **respect des investissements publics** offre une réelle qualité de vie.

Je me rends disponible pour écouter tous ces acteurs du jour et de la nuit qui ont certainement beaucoup de choses à revendiquer, à soumettre. Je persiste à croire que l'expression verbale est beaucoup plus constructive que les actes de dégradation des biens publics.

Marie-Luce ARNOUX,
Maire

Commission Bâtiment

Du changement pour la rentrée scolaire !

Les écoliers ont eu la surprise de découvrir les travaux réalisés pendant l'été à l'école. En effet, 14 **fenêtres** de deux classes du rez-de-chaussée ont été changées ainsi que l'installation de BSO (**brises solaires orientables**) afin d'améliorer l'isolation thermique et permettre la baisse des températures dans les classes.



Le **couloir du rez-de-chaussée**, la **couchette** ont été doublés et repeints, la **deuxième partie des casiers-vestiaire** a été posée.

La **cour** aussi fait peau neuve, après la plantation des arbres, divers traçages ont été réalisés.

Quelques chiffres :

- les travaux fenêtres et BSO = 56 804,57 € subventionné à 80%
- les travaux plâtrerie peinture = 12 881,73 €
- les travaux marquages au sol = 1 616,40 €
- l'aménagement des casiers = 3 715,34 €

La municipalité souhaite remercier les artisans, Bonheur d'amarante, Samuel BLANC, Sol Mark et l'entreprise VERNAY qui ont œuvré cet été pour que les travaux se déroulent à la perfection et avec coordination.

Nous remercions aussi nos agents pour leur investissement dans leurs tâches respectives ainsi que l'équipe scolaire pour les gênes occasionnées.



Commission Bâtiments

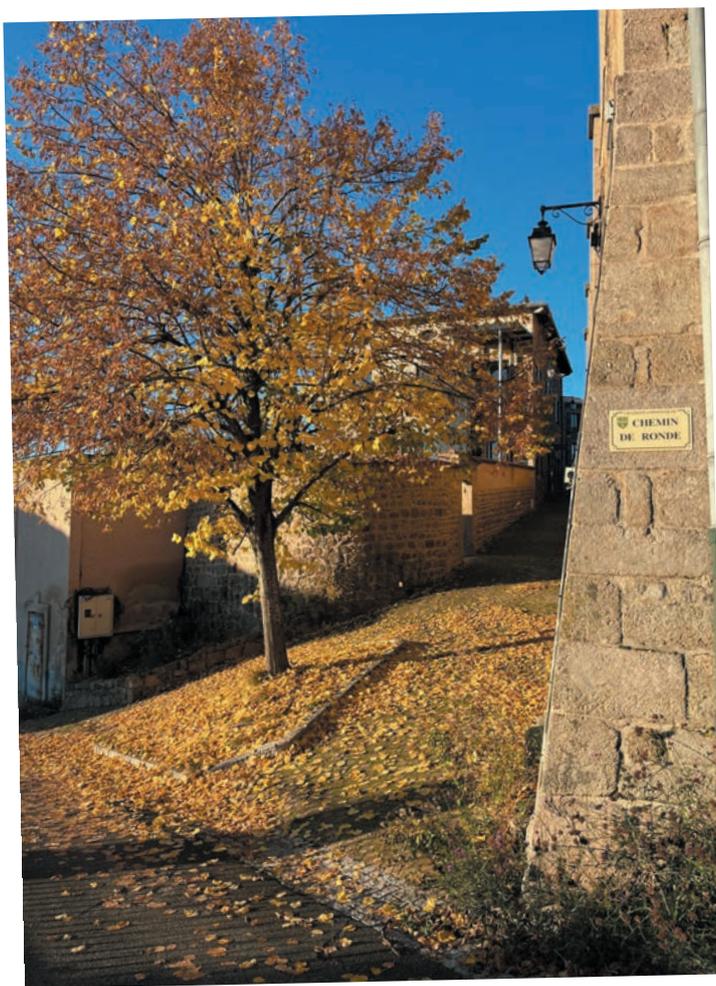
LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

Arbre bicentenaire de la Révolution

C'est avec une petite larme à l'œil que nous devons procéder à l'**abattage du tilleul planté le 14 juillet 1989 près du Monument aux Morts**, en mémoire du bicentenaire de la Révolution française. M. SAURET, maire de Chambost-Longessaigne sur cette période, n'aurait jamais imaginé que 35 années plus tard, les racines allaient détériorer les allées en pavés à proximité. Nous avons aussi constaté que les racines étaient parties sous les pierres de fondation de l'église !

Bref, nous avons pris cette décision d'abattage, la commission Cadre de vie a repensé cet espace, **un muret va être construit** sur la partie basse afin de pouvoir supprimer les pavés sur la partie pentue, ceci permettra de **créer un massif d'arbustes et de plantes vivaces**. Un **garde-corps** sera installé de l'entrée du square jusqu'au massif afin de sécuriser les piétons.

La commission étudie la possibilité de planter un ou plusieurs arbres sur la place de l'Église qui est très minérale, cela permettrait d'apporter de la végétation et de l'ombre qui sera apprécié par les habitants et les touristes qui contemplent notre magnifique place. Les emplacements ne sont pas définis car les réseaux souterrains nous guideront pour l'implantation.



Aménagement des points d'apports volontaires (PAV) et composteurs



La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais accompagne les communes à la **mise en place des sites** (fourniture, formation et aide...). Une **animation, avec invitation des habitants** potentiellement concernés, peut être organisée avec **distribution des bio-seaux**. La commune doit signer une convention reprenant les sites et les référents. La Commune de Chambost-Longessaigne souhaite mettre en place **4 sites de compostage collectifs**.

Dans ce cadre, une visite des points susceptibles d'accueillir des composteurs a eu lieu le 30 juillet en présence de Madame le Maire, M. SOULARD, 1^{er} adjoint, M. COTTANCIN, agent technique et Mme CHOLLET de la CCMDL.

Il existe déjà **2 sites** ayant des composteurs sur la commune :

- à la **résidence OPAC des Marronniers** : il est en très mauvais état et sera remplacé par un composteur neuf ;
- au **potager collectif**.

D'autres sites ont été identifiés :

- Vers l'entrée de l'impasse du Barmat. Emplacement idéal qui sera à proximité d'un point d'apports volontaires semi-enterré, prévu par la commune en 2024.
- Le point d'apport volontaire du Thivollet est un lieu accessible. Il est un gros point d'apports volontaires avec beaucoup de passage. L'ancien composteur des Marronniers sera installé dans un premier temps pour évaluer l'usage d'un composteur à cet emplacement.
- Dernier lieu à prévoir en 2025-2026 : vers le stade. La commune prévoit d'aménager cette zone avec des colonnes semi-enterrées et des parkings. Lieu qui sera adapté, facile d'accès et à proximité des points d'apports volontaires.

Commission Cadre de vie

La fête de la musique

Bravo les artistes !

La météo pluvieuse du jour n'aura pas empêché la belle édition 2024 de la fête de la musique !

Quel beau moment musical et convivial !

Un grand merci aux artistes talentueux 🙌

Delphine DELEPAUT

LES IMPROBABLES

MACAÏ JOBENO

L'ÉPHÉMÈRE CLUB BAND

LA GARDOCHANT

SLOPPY ZEE

COAST TO COAST

BARKANAN

LONESOME DOG ARKESTRA

Nous remercions chaleureusement tous les artistes de nous avoir permis de renouveler encore une fois cet événement marquant de la vie de notre village. Une ambiance magique, avec une programmation pluri musicale associant petits et grands, pro et amateurs.

Merci au Comité des Fêtes pour avoir assuré la logistique de cette journée !

Merci à Adrien de La Fabrik ! Son aide précieuse permet des prestations de qualité !

Merci à "L'emporte Crêpes" pour nous avoir proposé de nous restaurer grâce à ses galettes de sarrasin et crêpes sucrées garnies et délicieuses !

Une réussite de la vie collective locale, associant partage et lien social...

Encore merci d'avoir "retourné" le village :

CHAMBOST - LONGESSAIGNE

Commission Vie culturelle



LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

Balade guidée

C'est sous un **beau soleil** qu'a eu lieu la 4^e édition de "Raconte-moi Chambost".

Les nombreux curieux ont pu en découvrir un peu plus sur le **patrimoine chambostien** tout au long d'une balade inédite... De la Croix de Rampeau en passant par le Monument aux Morts, tout en suivant les bouts de Kaolin jusqu'au "Fond du Bourg"...

De nombreux secrets ont été révélés lors des témoignages !

Merci pour votre participation !

Et un **grand MERCI aux bénévoles, témoins, et tous ceux qui ont aidés à l'organisation** de cet événement !

N'oubliez pas d'aller faire un tour sur le **site internet** de la commune où vous retrouverez plein d'informations sur le patrimoine chambostien :

<https://www.chambost-longessaigne.com/vie-culturelle/patrimoine/>



- Vous êtes intéressés par le patrimoine de Chambost ?
 - Vous avez des souvenirs à raconter ou connaissez des personnes qui en auraient ?
 - Vous souhaitez participer à l'organisation de la prochaine balade ?
- > Faites-vous connaître en mairie ou en commentaire pour nous aider à concocter la prochaine édition !

Commission Vie culturelle

Les travaux du Conseil Municipal des Jeunes se poursuivent...

Les projets du Conseil municipal des Jeunes (CMJ) se sont poursuivis pendant l'été :

- Le mandat actuel arrivant à échéance, la **préparation des futures élections** a commencé par la remise dans chaque boîte aux lettres des jeunes âgés entre 9 et 13 ans au 31 décembre ainsi qu'à leurs parents les documents expliquant la démarche ainsi que la carte d'électeur. Ensuite ils ont été invités à la **réunion d'information** qui s'est déroulée le mercredi 26 juin. De futurs candidats et une partie des conseillers actuels se sont retrouvés pour écouter les informations délivrées par les membres de la Commission Participation Citoyenne. Les échanges furent riches et nous avons pu constater l'enthousiasme des futurs candidats.



- Dans le cadre de la **faisabilité du projet de city-stade**, l'espace situé entre la salle polyvalente et l'espace culturel a été identifié par les jeunes conseillers comme le site pouvant accueillir ce projet. Une étude de faisabilité et de coût a été sollicitée.

- Les **travaux préparatoires pour accueillir l'abri à vélo** ont été réalisés par les agents techniques de la mairie sur l'emplacement retenu par les jeunes conseillers sur le parking du Genevet.

Commission Participation citoyenne

Conseil Municipal des Jeunes



Objectifs et rôles

- Connaître**
Le fonctionnement de la commune
- Représenter**
La jeunesse
- Apprendre**
La Citoyenneté
- Donner**
Son avis, s'exprimer
- Participer**
A des projets collectifs

Fonctionnement du mandat

Quand ?
Réunion 5 à 6 fois par an

Où ?
Salle du Conseil de la Mairie

Qui ?
Adultes
- Madame le Maire
- 1 coordonnatrice
- Les conseillers municipaux

Pour combien de temps
2 ans

Qui ?
Les jeunes :
13 jeunes élus répartis équitablement par année de naissance

Pour être électeur

Être domicilié à CHAMBOST-LONGESSAIGNE
Être âgé entre 9 et 13 ans au 31 décembre de l'année de l'élection
Posséder une carte d'électeur

Pour être candidat

Qui ?

- Habiter à CHAMBOST_LONGESSAIGNE
- Être âgé entre 9 et 13 ans au 31 décembre de l'année de l'élection
- Compléter le dossier de candidature
- Présenter une profession de foi :
« Quelle proposition puis-je faire pour améliorer la qualité de vie à CHAMBOST LONGESSAIGNE ? »

- Dossier à retirer et à remettre à la mairie

Date limite de dépôt des candidatures le 20/09/2024

Élections

Réunion électorale
Le 5 octobre 2024
entre 15h00 et 16h30
Salle polyvalente

Vote
Le 5 octobre 2024
entre 16h30 et 18h00
Salle polyvalente

Dépouillement
Le 5 octobre 2024
à 18h00
Salle polyvalente

Madame BOURBON CHAPUIS est la personne référente du Conseil Municipal des Jeunes et est à votre disposition soit par téléphone au 06 77 79 40 01 ou par mail à mairie@chambost-longessaigne.com

Suivez-nous <https://www.chambost-longessaigne.com>

Droits et devoirs

- Droit d'expression
- Impartialité
- Engagement
- Intérêt général
- Porte-parole
- Respect
- Intégrité

LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

La commune s'équipe...

Et oui, déjà bientôt un an que notre **stade** est sorti de terre, le contrat d'entretien avec l'entreprise Green Style prend fin en août (4 500 € HT par an), c'est pour cela que la commission Finance et la commission Vie associative ont fait le choix d'acquérir un **microtracteur Kubota** (10 900 € TTC) et une **brosse** (2 400 € TTC) **pour l'entretien régulier du revêtement.**

Cet équipement sera amorti sur 3 ans, la fréquence de passage d'entretien sera de 2 fois par mois (une heure de travail par passage) quand l'entreprise passait toutes les 5/6 semaines. Ce projet pensé et travaillé depuis une dizaine d'années avec l'USCL d'abord, avait permis à cette fusion d'épargner chaque année afin de subvenir à un besoin quelconque. En 2023, quand le projet s'est concrétisé, nous avons demandé au club de participer financièrement à l'achat du matériel. C'est pour cela que l'USCL, le FC2M et la municipalité, ont établi une convention définissant que le club finançait l'achat du microtracteur à hauteur de 10 000 €, cet équipement sera la propriété de la commune ainsi que son entretien. Il était important pour les élus, de formaliser cette convention.

Nous remercions les membres de l'ancienne fusion de l'USCL pour leur investissement financier et d'avoir respecté leur engagement, ainsi que le FC2M pour leur collaboration.

Commission Vie associative et commission Finance



Le Forum des associations

Ce **samedi 7 septembre**, se tenait le 3^e Forum des associations à la salle polyvalente.

16 associations se sont mobilisées pour ce rendez-vous annuel.

Même si les visiteurs ont été un peu moins présents que les années précédentes, nous pouvons noter une véritable **convivialité** lors de cette journée, autour du bon buffet !

Nous tenons à renouveler nos **remerciements aux nombreux bénévoles** qui font de leur mieux pour animer notre village tout au long de l'année !

Commission Vie associative



Arbre remarquable

"Il n'est peut-être pas aussi majestueux que certains, mais il a une bonne bouille, et comme une belle coiffure toute ronde"

Camille BELLOT-LE-STANG



LA VIE À L'ÉCOLE

Intervention de l'infirmière scolaire pour les TPS-PS-MS-GS et CP de l'école

Le vendredi 17 mai, Solange, l'infirmière scolaire du collège de Ste-Foy, est venue dans notre classe. Nous avons parlé des **dents** : comment en prendre soin, les soigner... ? Nous avons ensuite découpé des aliments dans des magazines afin de trier ce qui est bon ou mauvais pour nos dents. Solange avait amené des moulages de dents en plâtre et nous avons pu nous entraîner pour effectuer un brossage de dents efficace. Nous avons terminé la séance en visionnant un petit film et en écoutant l'histoire "Crocky le crocodile".

Avant de repartir, Solange a distribué à chaque enfant un petit livret sur les dents et un tube de dentifrice.

Annick CHAZOT



Classe découverte

Les élèves de CM1-CM2 sont partis en voyage du mardi 21 au vendredi 24 mai en montagne à **St-Paul-en-Chablais en Haute-Savoie**, à quelques pas du lac Léman. Au programme : course d'orientation, randonnée, olympiades, cani-rando, visite de Chamonix et du parc de Merlet. Tout le monde était très content !



Rencontre USEP

Les élèves de CM1-CM2 ont pu s'initier au **sport boules** cette année. Sur les terrains de boule du village, ils ont bénéficié de séances de découverte avec Corentin CHERBLANC, éducateur sportif au Comité Bouliste Départemental du Rhône, et ont pu ensuite s'entraîner pour la rencontre USEP. Celle-ci a eu lieu le lundi 17 juin à Pomeys, réunissant plus de 100 élèves dans une très belle ambiance !



LA VIE ASSOCIATIVE

Bibliothèque

Bourse aux vélos

Le **samedi 25 mai**, dans le cadre de "Mai à Vélo", a eu lieu une nouvelle **journée vélo** à Chambost. En partenariat avec la Communauté de Communes, la Mairie et la bibliothèque, une bourse aux vélos a été organisée, et un réparateur de Saint-Laurent est venu proposer ses services gratuitement, ainsi que ses précieux conseils. L'après-midi, une Fresque du Climat a eu lieu dans la bibliothèque, ce qui a été riche en échanges.

Quelques vélos étaient à vendre, et l'**atelier formation-réparation** a eu du succès, des vélos comme neufs sont repartis de l'atelier !

Les personnes en charge de ce projet ont à cœur de pérenniser cette journée, afin d'encourager les habitant.e.s des alentours à sortir leur vélos pour les beaux jours.



Yupi les vacances !

Pour le dernier mercredi avant les grandes vacances, la bibliothèque a mis en place des jeux extérieurs : **bulles géantes, véhicules à roulettes, jeux en bois**. Et aussi une glace pour les enfants présents !

*Camille BELLOT-LE-STANG
pour la bibliothèque*

Le pique-nique chambostien

C'est avec plaisir que le Comité des Fêtes de Chambost-Longessaigne a accueilli enfants, parents, grands-parents venus pique-niquer, malheureusement pas sur la place de l'Église mais dans la salle polyvalente pour cause de météo pluvieuse ce **samedi 22 juin 2024**.

Un **apéritif** était offert par le Comité. **Delphine DELEPAUT** a animé cette fin de repas. Alliant légèreté et profondeur, Delphine s'est amusée à nous livrer sa vision du monde. Elle joue sur les mots et les situations en s'inspirant d'événements comme les gilets jaunes.

Nous remercions tous ceux qui ont participé à cette journée et qui, par leur présence, ont fait de cet événement un moment festif, de partage et familial.

Cette journée s'est poursuivie par la fête de la musique, co-organisée avec la commission culturelle de la commune de Chambost-Longessaigne.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.



Le Comité des Fêtes

ChamboOst

Ce vendredi 6 septembre, 21 personnes étaient présentes pour notre **assemblée générale** ! Nous avons pu établir notre **bilan** de l'année et évoquer les **projets** de la nouvelle saison lors de ce moment convivial.



ChamboOst c'est :

- 90 adhérents sur la saison 2024/2025
- 9 activités proposées : badminton, marche, course à pieds, VTT, astronomie, généalogie, jeux de sociétés, décorations du village, 2 Fils en Aiguilles.
- Une cotisation annuelle de 5€/personne.

Lors du Forum des associations du samedi 7 septembre, 10 nouvelles personnes ont rejoint l'aventure ChamboOst ! Cette année, une **nouvelle activité** est proposée : **un atelier d'écriture** ! Si tu es intéressé.e, fais-le nous savoir !

Rejoins-nous, ça va être fou !

+ d'infos : chamboost69@gmail.com



À noter dans l'agenda :
une sortie sera organisée le dimanche 20 octobre
(VTT, marche, trail)

CHAMBOOST

LA VIE ASSOCIATIVE (SUITE)

Nouvelle saison pour le FC2M

Une nouvelle saison démarre pour le foot. Le nombre de licenciés reste stable **environ 350 licenciés**, tous confondus filles et garçons de 5 ans à plus de 40 ans.

Ils sont répartis en 25 équipes environ, encadrés par une trentaine de dirigeants et une quinzaine de personnes au bureau.

Pour une première saison sur notre magnifique terrain synthétique, les joueurs ont pris du plaisir et les résultats ont bien suivis.

Le FC2M a mis en place des commissions (tournoi, sponsors, animations, buvette). Si vous êtes intéressé, venez nous rejoindre soit pour jouer, soit pour coacher, soit pour nous aider.



Prochaine manifestation : la choucroute le 16 novembre 2024

Ghislaine SÈVE et Gérard CHAMPIER pour le FC2M



Belle saison pour la Boule Fraternelle

La saison a débuté par le **mâchon** du mois de janvier, ensuite vient le **concours des vétérans** (30 doublettes) au mois de mai. Cette manifestation très appréciée des retraités permet de passer une journée très conviviale !



Repas du concours des vétérans

Et bien sûr, les jeudis du mois d'août où nous avons de plus en plus de succès (310 personnes accueillies sur 4 jeudis soit en moyenne 78 personnes par jeudi. Nous essaie-

rons d'apporter quelques améliorations pour l'année 2025 !

Et n'oublions pas le **méchoui** également au mois d'août qui devient une tradition pour la Boule Fraternelle!

Cette année, en plus, nous avons les **qualifications pour les Championnats de France, les 5 et 6 octobre**.

Voilà une année bien remplie, en espérant qu'il en sera de même pour l'année 2025.



Gagnants du concours des vétérans

*Paulette BADOR
pour la Boule Fraternelle*

Association de Gymnastique de Chambost



On ne le répétera jamais assez... l'activité physique est bénéfique pour tous.

L'Association de Gymnastique de Chambost est là pour vous permettre de pratiquer une activité sportive, à votre rythme, à votre goût, dans une ambiance très conviviale.

Soucieux de satisfaire le plus grand nombre, nous vous proposons différentes disciplines allant du **yoga** à la **zumba** sans oublier la **gym douce** ainsi que le **cardio-training et renforcement musculaire**.

La cotisation annuelle très raisonnable vous permet de venir essayer et de pratiquer un ou plusieurs cours par semaine.

*Envie de pratiquer
une activité sportive
tout près de chez vous ?
Alors n'attendez pas...
rejoignez-nous
pour la saison 2024-2025.*

L'association Gym-Yoga

ASSOCIATION GYMNASTIQUE
CHAMBOST-LONGESSAIGNE

SAISON 2024-2025
reprise des cours **LUNDI 09 SEPTEMBRE**

- LUNDI YOGA**
18h à 19h30 avec Pauline
- MARDI CARDIO RENFORCEMENT MUSCULAIRE**
18h45 à 19h45
ZUMBA
19h45 à 20h45 avec Valérie
- JEUDI CARDIO TRAINING**
20h00 à 21h00 avec Cyprien
- ADHESION ANNUELLE 100€**
- VENDREDI GYM DOUCE**
8h30 à 9h15 avec Fanny

L'adhésion de 100€/saison vous permet d'assister à un ou plusieurs cours par semaine. Venez essayer les 2 premières semaines gratuitement !

INSCRIPTION : Forum des Associations - Salle polyvalente
Samedi 7 septembre de 10h à 14h

Renseignements : Solange 06 28 95 60 87 - Bernadette 06 36 92 29 93
Isaprint - 42110 Feurs - 04 77 27 05 29 - Ne pas jeter sur la voie publique



La pétanque chambostienne

Venez jouer avec nous !

Dès les beaux jours, l'association "La pétanque chambostienne" vous propose de venir jouer à la pétanque **tous les vendredis après-midi au Clos des Sports**.

Que vous soyez débutant(e) ou joueur(se) confirmé(e), c'est ouvert à tous ! L'**adhésion** est **gratuite**.

Nous serons heureux de vous accueillir !

La pétanque chambostienne

LA VIE ASSOCIATIVE (SUITE)

Club Automobile de Chambost Longessaigne (CACL)

Nous vous attendons nombreux le week-end du **21/22 septembre** au lieu-dit "Les Bertranges" à Chambost-Longessaigne pour notre **poursuite sur terre** (entrée gratuite).

Un **repas** est organisé le samedi soir au circuit.

La manche d'**auto cross** débutera le dimanche au petit matin sur toute la journée avec du **spectacle**, de la **restauration** et une **buvette** pour passer un bon moment en famille.

*À l'occasion de cette journée,
un hommage sera rendu à l'ancien président du CACL, Jacques GIRAUD,
qui nous a malheureusement quittés cet été.
Il a créé ce club il y a 40 ans, en organisant de multiples manifestations,
il en a été président durant toutes ses années.
Le sport automobile était plus qu'une passion pour lui,
son club ne l'oubliera jamais et fera perdurer son association et son souvenir.*

*Benjamin VIANNAY,
pour le Club Automobile de Chambost-Longessaigne (CACL)*

NOUVELLE ASSOCIATION

Ô Cœur de Chambost

Afin de garder une **vente de pain** au sein de notre village, l'association "Ô Cœur de Chambost" s'est créée. Depuis le 2 juillet, le pain est vendu **du mardi au samedi de 7h à 12h30** et le **mercredi après-midi de 16h à 18h**. Café et boisson à l'eau peuvent être consommés sur place pour favoriser les rencontres et les liens.

Pour l'instant une trentaine de bénévoles viennent renforcer les membres du bureau pour la vente à la salle des associations (à côté de la mairie).

Les bénévoles peuvent s'inscrire sur un calendrier (mis à disposition sur le lieu de vente) sur la plage horaire qui leur convient (7h/10h, 10h/12h30) : **toute personne intéressée est bienvenue !**



LA VIE ÉCONOMIQUE

Cessations d'activités

Le Bar-Épicerie "Chez Fabien" et le "Bistrot d'Élo" ont fermé définitivement leurs portes fin juin.

La boulangerie-pâtisserie FAURIEL a cessé son activité en cette fin septembre après avoir procédé à de nombreuses adaptations visant en vain le maintien de l'activité.

Madame le Maire et le conseil municipal remercient M. Fabien BASSO, Mme Élodie SYLVESTRE, M. et Mme FAURIEL et leur famille pour le service rendu aux Chambostiens durant toutes ces années.

LES INFORMATIONS DE LA CCMDL

Tri à la source des biodéchets : une nouvelle obligation, de nombreuses solutions

Rappel :

au 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables.

Le compostage est un processus naturel de transformation par l'air, l'eau et les microorganismes (vers de terre) des biodéchets (déchets de cuisine non transformés, de jardin, marc de café...).

La CCMDL peut vous accompagner dans votre démarche de réduction et valorisation des biodéchets.

Deux possibilités :

Le compostage individuel :

Vous avez une maison avec un jardin (+ de 300 m²), la CCMDL peut vous aider pour l'achat d'un bac à composter. Elle vous rembourse le prix de votre composteur ou lombricomposteur, dans la limite de 60 € et du budget annuel prévu.

Comment obtenir cette aide financière ?

Faites votre demande auprès de la CCMDL par mail sur :

"gestion-dechets@cc-mdl.fr"

À réception de sa validation, envoyez la facture (indiquant vos nom, prénoms et adresse), la copie de votre dernière facture de redevance ordures ménagères ou un justificatif de domicile de moins de 3 mois, votre RIB.

Le compostage collectif :

Le compostage collectif de proximité permet aux habitants de **composter leurs déchets alimentaires entre voisins, en pied d'immeuble, en copropriété ou dans leur quartier.**

Chaque participant contribue au bon fonctionnement du composteur. C'est une solution pratique pour les foyers qui ne sont pas dotés d'un extérieur ou équipés de matériel individuel. C'est aussi une démarche citoyenne, écologique et conviviale qui facilite le lien social.

Le principe est de trier ses déchets (épluchures, marc de café, coquilles d'œufs, sachets de thé...) et/ou ses restes alimentaires, pour les déposer dans un composteur situé à proximité de son habitation. Ces apports sont complétés par des déchets bruns ou secs (feuilles mortes, broyat). Après 6 à 9 mois, les habitants peuvent récupérer et utiliser ce compost pour leurs jardins, leurs semis ou plantes d'intérieur.

Le compostage collectif est une démarche volontaire qui nécessite un peu de temps, aérations, contrôle d'humidité, grand retournement...) principalement pour le référent du site.

Vous habitez en centre bourg, à proximité d'immeuble, en lotissement et vous avez envie de vous lancer dans l'aventure, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de votre commune, la CCMDL vous accompagnera dans votre engagement.

LE TRI DES BIO-DÉCHETS C'EST



de déchets dans
les sacs noirs

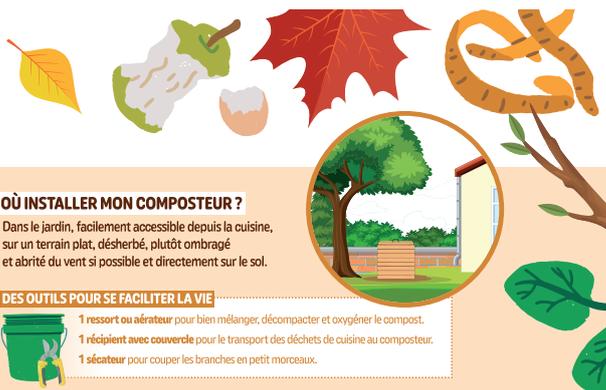


de déchets compostables
par an et par personne



LES INFORMATIONS DE LA CCMDL (SUITE)

UN COMPOST RÉUSSI C'EST



70% RÉSIDUS BRUNS SECS

LES DÉCHETS DE JARDINS :
Feuilles mortes, tailles de haies, broyats, sciure, copeaux de bois non traités...

LES DÉCHETS DE CUISINE :
Essuie-tout, filtres à café, sachets à infuser, coquilles d'œufs.

30% RÉSIDUS HUMIDES ET MOUS

Fruits et légumes abîmés, fleurs fanées, épluchures, reste de repas, marc de café...

VERS ET INSECTES UTILES POUR LA DÉCOMPOSITION

FERMER LE COUVERCLE

Pour limiter l'évaporation et conserver la chaleur. La température peut monter jusqu'à 40°C.

SURVEILLER L'HUMIDITÉ

Le mélange doit toujours être humide, donc si besoin arroser.

ÂÉRER ET MÉLANGER

Pour une bonne aération et un bon drainage déposer des branchages au fond. Mélanger régulièrement, des bords vers le centre sur une hauteur de fourche.

⚠ **ATTENTION à ne jamais tasser votre composte.**

ÉQUILIBRER ET VARIER

Associer sans cesse les contraires : Verts/bruns - secs/humides durs/mous

⚠ **ATTENTION JE LIMITE**
Pomme de terre flétries, pain rassis, gazon, résineux, agrumes, excréments et matières lourdes en grandes quantités.

RÉCUPÉRATION DU COMPOST PAR LA TRAPPE

Un compost mûr se caractérise par sa couleur sombre, sa bonne odeur de forêt ainsi que sa texture fine et friable. On ne peut plus y distinguer les déchets d'origine (sauf ceux qui ne se décomposent pas ou lentement).

OÙ INSTALLER MON COMPOSTEUR ?

Dans le jardin, facilement accessible depuis la cuisine, sur un terrain plat, désherbé, plutôt ombragé et abrité du vent si possible et directement sur le sol.

DES OUTILS POUR SE FACILITER LA VIE

- 1 ressort ou aérateur pour bien mélanger, décompacter et oxygéner le compost.
- 1 récipient avec couvercle pour le transport des déchets de cuisine au composteur.
- 1 sécateur pour couper les branches en petit morceau.

DES PROBLÈMES = DES SOLUTIONS

EFFETS INDÉSIRABLES	CAUSES	SOLUTIONS
Odeur désagréable, aspect gras.	Compost trop humide, non oxygéné.	Effectuer un brassage. Ajouter une couche de secs.
Présence de mouches, de mouches...	Attirés par les aliments sucrés.	Retourner le tas et ajouter sciure de bois, paille...
Présences de rongeurs.	Attirés par les aliments préparés.	Fixer un grillage en fond de composteur.
Compost sec.	Contenu trop sec.	Retirer, humidifier puis remettre dans le composteur.
Compost se tasse et fermente.	Contenu trop humide.	Intégrer des résidus bruns secs.

QUAND ET COMMENT UTILISER SON COMPOST ?

APRÈS 3-4 MOIS

Compost à demi-décomposé. Utiliser en surface pour le potager, au pied des arbustes, fruitiers et plantes vivaces.

À utiliser à l'automne

APRÈS 6 MOIS

Utiliser en couche mince et mélangée avec la couche superficielle du sol par binage.

À utiliser au printemps et à l'automne

APRÈS 10-12 MOIS

Utiliser pour rempoter les plantations (1/3 compost avec 2/3 de terre)

⚠ on ne sème jamais directement dans du compost

OSER

La Fédération OSER présente sur le territoire depuis plus de 20 ans, regroupe une soixantaine de commerçants sur tout le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Chez ces commerçants, vous pouvez :

- Utiliser votre carte de fidélité Monts Déclic et ainsi bénéficier de remise de 10% lorsque le palier est atteint.
- Utiliser vos chèques cadeaux et vous faire plaisir.
- Avoir accès à des chèques cadeaux à destination des entreprises et particuliers qui souhaitent faire plaisir à échelle locale.



Commerçants et artisans, si vous souhaitez adhérer, n'hésitez pas à nous contacter. Plus d'informations sur notre site internet : oserenligne.com ou auprès de Cécilia au 07 81 30 26 07 ainsi que sur notre page Facebook : Oser Monts du Lyonnais



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

octobre à décembre 2024



OCTOBRE

Sa 5	CONCOURS DE BOULES 32 SIMPLES 3 ^e & 4 ^e DIVISIONS	8h	Boule Fraternelle
Sa 5	CONCOURS DE BOULES 16 SIMPLES 3 ^e & 4 ^e DIVISIONS	10h	Boule Fraternelle
Di 6	MARCHÉ AUX BONBONS	14h	Sou des Écoles
Sa 19	RENDEZ-VOUS DES AÎNÉS		CCAS
Sa 19	SOIRÉE DES CLASSES EN 5	20h	Classe en 5
Sa 19	THÉÂTRE AVEC DIFFÉRENTES TROUPES	20h30	Solidar'Endé
Ve 25	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	19h	Comité des Fêtes
Je 31	FÊTE HALLOWEEN	14h30	Sou des Écoles

NOVEMBRE

Di 3	CALENDRIER DES ANIMATIONS DE CHAMBOST	10h30	Comité des Fêtes
Sa 9	DEMI-DÉCADE DES CLASSES EN 9	12h	Classe en 9
Di 10	CONCERT	20h30	CPCL
Lu 11	COMMÉMORATION	10h	Municipalité
Sa 16	CHOUCROUTE DU FOOT	20h	FC2M
Sa 23	APRÈS-MIDI JEUX DE SOCIÉTÉ	14h	AJC
Di 24	PLATS À EMPORTER	9h	Sou des Écoles
Me 27	VENTE BOUDINS ET SAUCISSONS	16h	CPCL

DÉCEMBRE

Di 1	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	10h30	Boule fraternelle
Sa 7	DÉCORATION COLLECTIVE DU VILLAGE	8h30	Tous les Chambostiens
Sa 7	ANIMATION TÉLÉTHON AU PRÉAU DU CLOS DES SPORTS	9h	AJC
Di 8	OUVERTURE DE LA CRÈCHE (fermeture le 02/02/2025)		
Sa 14	SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE & KERMESSE	14h	Sou des écoles
Sa 14	MARCHÉ DE NOËL & POT-AU-FEU	17h	Comité des fêtes

Le Comité des Fêtes et toutes les associations chambostiennes vous remercient de votre participation.

Retrouvez ce calendrier et d'autres infos sur :
www.chambost-longessaigne.com

INFOS PRATIQUES

La Mairie

Place de la Bascule

69770 Chambost-Longessaigne

Tél. 04 74 26 33 85 - Fax 04 74 26 34 72

E-mail : mairie@chambost-longessaigne.com

SITE INTERNET : <http://www.chambost-longessaigne.com>

SUIVEZ-NOUS sur la page FACEBOOK "Chambost-Longessaigne"



et sur l'application mobile PANNEAU POCKET.



Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h

Jeudi de 13h30 à 16h30

Permanence des élus :

Samedi de 10h à 11h

Bibliothèque

Mercredi de 10h à 12h

et de 16h à 18h30

Samedi de 10h à 12h

Marché hebdomadaire

Mercredi de 16h à 19h

Agence postale

Place de la Bascule

69770 Chambost-Longessaigne

Tél. 04 74 70 60 57

Lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 12h

Mercredi et vendredi de 15h30 à 18h

Levée du courrier : 9h la semaine

8h le samedi

